CONSEIL COMMUNAL DE PENTHALAZ

Préavis municipal N° 2017-14 relatif au remplacement des logiciels informatiques communaux

Rapport de la commission informatique

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission informatique, composée de Mesdames Esther Martinetti et Valérie Codina Cervellin, de Messieurs Vincent Jordan, Sébastien Borgeaud, Pierre Zurbrügg et Stéphane Zürcher, Monsieur Eloi Contesse étant excusé, s'est réunie le jeudi 18.05.2017 sur convocation de la Municipalité représentée par Messieurs Yves Jauner et Didier Chapuis. La commission des finances était représentée par Madame Samanta Cardaropoli et Monsieur Daniel Rochat.

Etaient également présents Madame Anne-Laure Girard, boursière communale ainsi que Monsieur David Blum, informaticien et répondant informatique communal.

En introduction à la séance, Messieurs Yves Jauner et Didier Chapuis nous ont présenté la situation actuelle et le but visé par ce préavis. Madame Anne-Laure Girard est venue appuyée la demande en sa qualité d'utilisatrice des logiciels actuels et futurs. Monsieur David Blum s'est tenu à disposition pour toute question informatique.

CONTEXTE

Les applications métiers (comptabilité, contrôles des habitants et GED) utilisées à ce jour à la Commune de Penthalaz prennent de l'âge, tout comme l'infrastructure (serveur) qui les héberge :

1. La mise en place du nouveau plan comptable par le canton, MCH2[1], implique une mise à jour majeure du logiciel actuel Citizen 2 qui ne prend en charge que le plan comptable MCH1.
2. Le serveur Windows installé à l'époque, doit être changé. Le dernier délai de support sur un serveur Windows 2008 est fixé au 14.01.2020, le délai de support standard étant déjà dépassé puisqu'il était au 31.01.2015.
3. En 2008, la GED (gestion électronique des données) a été mise en place par la société Global Software SA. La majorité des applications métier a été fournies par la société T2i. Choisies et configurées selon les besoins de l'époque, elles n'ont pas bénéficié depuis, de réelles mises à jour évolutives majeures permettant de réaliser les activités quotidiennes demandées aujourd'hui au personnel communal.
4. Les applications n'ont pas suivi l'offre du marché et ne proposent pas les fonctionnalités que nous pourrions en attendre en 2017, notamment l'intégration avec les outils bureautiques ou la notion de workflow permettant le travail collaboratif par une répartition et suivi des tâches ou encore la possibilité de s'inscrire à la e-facture pour un résident de la commune.

[1] Le modèle comptable harmonisé MCH2 fournit les bases de présentation des états financiers des cantons et des communes. Il a été développé à partir de MCH1.

Suite à l'introduction du plan comptable MCH2 par le canton ainsi que le besoin de remplacement du serveur, imposé par l'évolution technologique dictée par Microsoft, a incité la Municipalité à repenser à une solution globale à mettre en place, en prenant en compte les besoins financiers et les besoins plus spécifiques d'une administration.

A noter que les postes de travail tournent sous Windows7 ou 10 pour certains. Leur OS permet déjà de supporter les nouvelles versions étudiées. De plus, les suites Office installée MS Office 2010, voire 2013 ou 2016, sont toutes également compatibles avec les évolutions demandées.

Il nous a été confirmé que les ordinateurs, imprimantes et autres périphériques ne sont donc pas concernés par le présent préavis.

POINTS ABORDÉS

Lors de notre séance, nous avons pu poser toutes les questions utiles pour la bonne compréhension du sujet. Mais beaucoup d'informations nous ont été fournies spontanément au fur et à mesure de la discussion. Nous tenons à relever l'enthousiasme de Madame Anne-Laure Girard dans ce projet et la qualité des réponses de Monsieur Blum qui a réussi à répondre de manière compréhensible sur des sujets complexes et parfois très techniques.

L'informatique étant en perpétuelle évolution, nous pensons qu'il est effectivement nécessaire de faire évoluer les solutions actuelles. De grosses améliorations sont apparues ces 10 dernières années, tant techniques que fonctionnelles et il parait pertinent de faire cette réflexion aujourd'hui.

Nous relevons le fait que la Commune, dans sa recherche de nouvelles solutions, ait sollicité la société T2i - actuel fournisseur - afin de pouvoir tester sa nouvelle solution. Cette dernière n'a pas été retenue car elle a révélé de grosses lacunes fonctionnelles, notamment l'impossibilité de visualiser les anciens plans comptables MCH1 une fois la bascule au plan MCH2 effectué.

Le choix c'est alors porté sur la société suisse *Prime Technologies* dont la solution comptable permet de visualiser l'ancien plan comptable MCH1, tout en gérant l'actuel plan MCH2. La force de sa solution réside toutefois dans l'intégration des différents modules nécessaires à la bonne marche de la commune. D'autres communes lui font déjà confiance comme par exemple Nyon. Daillens est également intéressée.

Pour résumer et d'un point de vue technique, la solution retenue consiste à la mise en œuvre suivante :

- Toutes les applications métiers seront installées sur le nouveau serveur physique et accédées par chacun des postes utilisateurs. Des serveurs virtuels seront configurés en conséquence sur ce futur serveur.
- Les données seront centralisées au même endroit : plus de données métier réparties sur des postes de travail.
- Une base de données Oracle sera installée.
- Une reprise de l'historique (documents, données, GED) est prévue dans le préavis.
- La dématérialisation des documents travaillera par reconnaissance de caractères (OCR).
- Certaines applications pourront être accédées depuis l'extérieur, via un portail.
- La maintenance de toutes les applications sera centralisée chez le même fournisseur.
- Il sera également possible de proposer cette solution à d'autres communes intéressées, comme c'est le cas aujourd'hui avec Lussery-Villars, tout en assurant un « cloisonnement » des accès et des données.

En fonction de ce qui précède et des coûts y relatifs mentionnés dans le préavis, nous nous sommes assurés que les points suivants étaient bien pris en compte ou allait l'être :

- Le dimensionnement du serveur doit pouvoir tenir la charge, surtout si d'autres communes devaient s'y connecter. Ceci doit éviter des lenteurs inutiles du système et assurer la performance recherchée.
- La gestion des accès est primordiale. Pour chaque utilisateur, ses accès seront effectués via un portail (droit sur la ou les application-s) puis des droits fins seront donnés dans l'application elle-même.
- Lors d'une telle migration (passage de l'ancienne application à la nouvelle), la reprise des données est un poste pouvant être vite onéreux. Ce sujet a bien été pris en charge dans le présent préavis : CHF 10'000,- sont prévus pour extraire les données de l'ancienne application puis le chargement est prévu dans les CHF 95'200,- de la mise en œuvre.
- Concernant les coûts annuels, ils se montent aujourd'hui à 45'000,- environ et sont variables car ils dépendent des éventuels pannes qui surviennent sur les applications. Dans le présent préavis, ces coûts annuels seront augmentés à CHF 59'500,-, soit CHF 14'500,- de plus par rapport à l'actuelle solution. Ils couvrent les licences, la maintenance, les mises à jour mineures et le support. Cette charge fixe sera réévaluée après une année d'exploitation, en fonction du volume des incidents et appels au support. En effet, il se peut qu'un niveau de support plus bas soit plus pertinent.
- À propos des mises à jour majeures, la Municipalité évaluera la meilleure option à prendre d'ici trois ans, soit en modifiant le niveau de support (augmentant le coût annuel) soit en achetant la mise à jour.
- Par rapport à la gestion des sauvegardes des données, des sauvegardes régulières sont déjà effectuées et stockées dans un autre lieu que les locaux communaux. Ceci perdurera.
- Quant à la disponibilité des applications, il n'est aujourd'hui pas prévu de haute disponibilité. Par conséquence et en cas de crash du système, les employés ne pourront plus accéder aux applications tant que le problème n'aura pas été résolu. Dans ce cas, la qualité du support est capitale, raison pour laquelle la Municipalité a volontairement pris un support de qualité et fera le point d'ici une année.
- En fonction du dernier point (fréquences des pannes et leur durée), et dans la mesure où d'autres communes telles que Daillens, choisirait cette même solution, il pourrait être intéressant d'évaluer la possibilité de définir un partenariat avec l'autre commune, chacun hébergeant le site de secours de l'autre.

FINANCEMENT

Tous les points techniques ayant été levés et les montants du préavis expliqués, nous avons demandé l'approbation de la délégation des finances quant au financement de la solution. Celle-ci approuve le plan de financement tel que proposé par la Municipalité.

PRÉ-CONCLUSION

L'informatique est en perpétuel renouvellement, avec de nouvelles fonctionnalités générant ainsi de nouvelles offres attrayantes. Nous sommes d'avis que toute nouveauté n'est pas forcément bonne à prendre et qu'il faut un certain recul et pragmatisme pour prendre les bonnes décisions.

Nous pensons que la Municipalité a bien mené cette réflexion en pesant le pour et le contre et nous avons parfaitement compris le besoin et le résultat attendu par la mise en œuvre de ces nouvelles applications. Au jour d'aujourd'hui, certaines fonctionnalités deviennent obligatoires pour une gestion performante et efficace tout en minimisant les risques d'obsolescences des logiciels et matériels.

CONCLUSION

En fonction de ce qui précède, la commission informatique, unanime vous invite donc, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir accepter les conclusions du préavis n° 2017-14 telles que présentées dans le dit préavis.

Penthalaz, le 19 juin 2017

La rapporteure : Valérie Codina Cervellin .....

Les membres : Martinetti Esther .....

Jordan Vincent .....

Borgeaud Sébastien .....

Zurbrügg Pierre .....

Zürcher Stéphane .....

Contesse Eloi .....